Image not found or type unknown

Smic et Tickets restaurant

Par **bab67**, le **18/01/2015** à **17:07**

Bonjour,

Je suis en cdi à 35h payé au smic.
Mon patron souhaite nous imposer des tickets restaurant.
A t il le droit de nous l'imposer?
A t il le droit de me payer moins que le smic après avoir reçu ces tickets restaurant?
Merci

Par **P.M.**, le **18/01/2015** à **19:26**

Bonjour,
De toute façon, vous pouvez refuser l'attribution des titres-restaurant en formalisant votre décision par écrit si vraiment cet avantage ne vous parait pas intéressant ou si des raisons médicales vous empêchent de les utiliser mais sans avoir à vous justifier...

Par **janus2fr**, le **19/01/2015** à **07:47**

[citation]A t il le droit de me payer moins que le smic après avoir reçu ces tickets restaurant?
[/citation]
Bonjour,
Sur ce point là, la réponse est oui.
C'est le salaire brut qui doit être au moins égal au SMIC, la part salariale des TR est retirée sur le net.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés